

Rebondir... pour faire face aux défis de l'avocat 3.0 !

Charleroi - 18 mai 2016

Delphine Reman et Catherine Massard

Le Congrès AVOCATS.BE du 18 mai dernier a eu lieu à « Charleroi Danses » et avait pour thème « Rebondir ».

Les avocats francophones y ont discuté de l'avenir de leur profession et de l'accès à la justice tout en ouvrant les débats et les ateliers d'autres thématiques et d'autres professions. Le tout dans une ambiance conviviale, où les échanges plus sérieux ont côtoyé l'humour.

Le bâtonnier du barreau de Charleroi **Alexandre Gillain** a pris la parole en ouverture du Congrès. Il n'a pas boudé son plaisir que l'événement prenne place dans sa ville, non sans humour : « Pour une fois que ce n'est pas moi qui doit être à 8h45 place Poelaert pour une audience, et survivre à l'épreuve des bouchons... ». Le deuxième fil rouge de la journée a vite été scandé lui aussi. Le 18 mai, on parlera avenir de la profession, mais aussi... foot ! Difficile en effet d'ignorer que, le soir même, les zèbres locaux défieront les mauves d'Anderlecht... lors d'un match qui a permis à ces derniers d'accéder à leur 34ème sacre en championnat de Belgique. Mais cela, nous ne le saurons que plus tard dans la soirée, et c'est une autre histoire !

Le Président **Jean-Pierre Buyle** est, lui, revenu sur le thème de la journée. En homme cultivé, il a cité Char, il a cité Michaux, il a cité Macron (à qui, après le foot, revient certainement l'honneur d'avoir été le troisième fil rouge de la journée) dans sa lettre à Ricoeur. « Il faut sortir de nos peurs, transformer nos peurs en espoirs » dit-il. Et c'est cela qu'AVOCATS.BE fait au jour le jour. M. Buyle a ensuite rappelé les combats menés, les victoires acquises, les chantiers en cours : l'aide juridique, l'accès à la justice, l'informatisation... et annoncé la toute prochaine création d'un incubateur, à l'instar de celui du barreau de Paris, dont **Marine Simonnot**, membre de l'Incubateur du barreau de Paris parlera plus en détails au cours de la journée. Cet incubateur a pour but d'encourager l'usage des Legaltech encore trop peu employées par les avocats. Cette « Legaltech power » constitue l'un des 5 défis de l'avocat 3.0 que Wolters Kluwer avait décidé de mettre en avant sur son stand (voir notre encadré à la page suivante). Développer les Legaltech en accord avec la déontologie de l'avocat. Tel sera en effet l'un des grands défis de l'avocat de demain !

Avec nos deux maîtres de cérémonie, **Marie Fadeur** et **Cavit Yurt**, l'humour est de retour et... le sport ! C'est en short et baskets que Me Yurt a foulé la scène de Charleroi Danses. Ce que peu savent, c'est que l'avocat bruxellois, après avoir fait rebondir la balle devant l'assemblée, en a profité avant de se changer : il s'est laissé tenter par un petit jogging en centre-ville entre deux interventions, en vue d'être prêt pour les mythiques 20 kilomètres de Bruxelles... Si vous l'avez croisé transpirant à la pause, vous en avez à présent l'explication !

Une journée rythmée par les caricatures...

Mais nous nous égarons, revenons à nos lapins... euh, moutons, pardon. C'est que l'image de Jean-Pierre Buyle en lapin (« Puisque le propre du lapin est de bondir, aurait-il pensé le sujet de la journée dès cette campagne d'avocats.be ? », suggèrent Marie Fadeur et Cavit Yurt) aurait pu être imaginée par Vanmol,



caricaturiste qui a animé les pauses du Congrès sur le stand Wolters Kluwer. Il vous a imaginé dans votre rôle en 2030, avec les défis qui seront les vôtres sur le chemin vers cet horizon... Parmi ces nombreux défis, cinq étaient mis en avant et en image par notre caricaturiste : « Legaltech power », « Futur digital », « La flexibilité à l'honneur », « Le client est roi », « Je me spécialise donc je suis ».

Des défis qui, tout au long de cette journée, furent au cœur des débats et des ateliers. Pas uniquement les défis de l'avocat, mais aussi ceux d'une société en profonde mutation.

Les débats...

Le premier débat, animé par **Amid Faljaoui**, avait pour thème « Ils ont pensé le futur ». Six intervenants de différents horizons ont échangé sur la transformation profonde de notre société, et sur la nécessité de se préparer, de s'adapter pour ne pas être dépassé. **Bernard Delvaux**, patron de la Sonaca et **Marie-Hélène Ska**, secrétaire générale de la CSC, ont débüté le débat en rappelant que ce que nous vivons n'est pas une crise mais une mutation, une mutation qui oblige chacun, employé comme employeur à rebondir. Mais s'il y a rebond, il y a dû y avoir un préalable atterrissage brutal. Comment les entrepreneurs ont-ils appris de leurs échecs ? Comment se sont-ils distingués pour rebondir ? L'humain est au centre des préoccupations : il n'y a pas d'échecs mais des opportunités de croissance. L'homme doit être acteur de sa vie et le sens de l'initiative des jeunes doit être éveillé, nous dit **Jurgen Dewijn**, initiateur de la Manufacture Urbaine à Charleroi, **Salvatore Curaba**, ex-joueur du Sporting de Charleroi (et revoilé le foot... mais Macron n'a jamais été loin dans ce débat non plus...) et fondateur de EASI, place aussi l'humain au centre de son entreprise.

Le digital est bien évidemment au cœur de ce rebond que doivent prendre tant le monde de l'entreprise que celui de l'avocature. Et, ce « futur digital » doit pousser les entrepreneurs comme les avocats à réfléchir à leur valeur ajoutée, à leur manière de se



distinguer. Comme l'a rappelé, **Jurgen Dewijn**, la digitalisation n'est pas une menace mais une opportunité qui permet de sauver et de créer de l'emploi. **Orphée Cataldo**, représentant de la société « Dirty Monitor » qui développe et exporte aux 4 coins de la planète des créations 3D (dont les participants au congrès ont pu admirer un échantillon) ne le contredira pas sur ce point !

Lors de la traditionnelle séance de questions-réponses, une question de l'assemblée retiendra l'attention : comment les entrepreneurs voient-ils, dans cet avenir en mutation, le travail de l'avocat ? **Jean-Marc Van Bever**, fondateur de Prodiled, y répondra du tac au tac : « faites des phrases plus courtes ! ». Et oui, notre caricaturiste vous le disait, chers amis avocats, « le client est roi ».



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: REBONDIR.AVOCATS.BE

Le deuxième débat a fait place aux politiques : **Sacha Daout** leur a demandé comment ils comptaient renouer avec l'opinion et réhabiliter la politique aux yeux des citoyens. L'ombre de Macron a de nouveau plané au-dessus de ce débat où **Olga Zrihen** (PS), **George-Louis Bouchez** (MR) et **Antoine Tanzilli** (CDH) ont échangé sur le déclin des fonctions et de la manière dont les politiques devaient se réinventer pour coller avec les réalités du 21ème siècle. Des rhétoriciens de trois écoles carolus avaient pris place dans la salle et n'ont pas manqué de faire part de leurs interrogations et de leurs craintes... La pertinence des questions de ce jeune public aura sans doute convaincu les politiques présents ainsi que toute l'assemblée de l'intérêt de donner la parole à ceux qui occuperont prochainement le marché de l'emploi !

...et les ateliers

L'atelier « L'offre de services juridiques » a insisté sur l'importance pour l'avocat de se renouveler, de s'adapter, de prendre sa place dans la société. A cette fin, la voix du client est, selon **Barend Blondé**, à introduire dans le débat. La plume de Vanmol l'a par ailleurs bien illustré sur le stand de Wolters Kluwer : le client est roi, sans doute l'un des credo de l'avocat 3.0 !

Ce sont en effet les besoins du client qui transforment le marché, la technologie est l'outil de cette transformation. Certains besoins ont été négligés depuis des décennies, comme la transparence, la prévisibilité des coûts, l'accessibilité. D'autres émergent : les clients veulent un avocat disponible, qui réagit rapidement. Les avocats ne doivent pas sous-estimer ces besoins, car la technologie donne la possibilité de les satisfaire. **Yves d'Audiffret**, créateur du site OnlineLawyers.be, l'a sans doute bien compris. Le site a pour ambition de répondre aux attentes du client, qui veut connaître à l'avance le prix du service, le délai, mais aussi avoir la certitude qu'il obtiendra une information fiable. D'autres intervenants donnent des pistes pour se renouveler, tandis que **Thierry Bontinck** pose deux constats : le client ne distingue plus l'avocat sur des critères éthiques, et les règles déontologiques sont des freins lorsqu'elles ne sont pas proportionnées aux valeurs qu'elles défendent. Une des clés serait de tirer son épingle

du jeu en se spécialisant... « Je me spécialise donc je suis », un autre défi de l'avocat 3.0 |

Se spécialiser et mettre la « flexibilité à l'honneur », tels sont sans doute les points communs des intervenants de l'atelier intitulé « Avocat mais pas seulement » : Luc Misson, avocat et agent sportif ; Stéphanie Pelet-Serra, avocate à Paris et lobbyiste, Arnaud Lecocq, avocat et compliance officer. Malgré leurs profils et leurs fonctions divers, tous en sont arrivés à la même conclusion : se spécialiser, s'ouvrir à d'autres mondes que celui du barreau ne peut se faire qu'en respectant et valorisant les règles déontologiques de l'avocat : transparence, indépendance, fiabilité... Jean-François Ledoux, membre de la commission informatique d'AVOCATS.BE, le rappellera : « La déontologie est notre plus-value, les valeurs de crédibilité, de transparence... sont ce qui font des avocats des intervenants fiables y compris face aux développements informatiques du big data et de l'intelligence artificielle ».

L'atelier « ouvrir et développer sa boîte » a fait place à des interventions variées sur la création et la viabilité des cabinets. Surfer sur la vague du digital (« futur digital », encore et toujours !), miser sur le vivre ensemble dans les cabinets et sur une structure en réseau et non pyramidale, communiquer sur ses services, se spécialiser, proposer une transparence absolue... sont autant de conseils qui ont été distillés lors des prises de parole.

Le quatrième atelier revenait à l'un des fondamentaux du métier d'avocat : la plaidoirie et l'art de convaincre. Vincent Defraiteur y a présenté un invité de marque : Maître Bertrand Pénier. Avocat au Conseil d'Etat (Paris), il enseigne l'art de la rhétorique à l'université Paris-VIII et anime également une formation à ce même art pour les étudiants de Seine-Saint-Denis. Dans le cadre du concours « Eloquentia », il a ainsi formé des jeunes issus de quartiers défavorisés à l'art oratoire. Car, quelle que soit la forme de l'expression, le langage, pour Bernard Pénier, permet d'apprendre à se défendre et à se valoriser. Pour en revenir à la plaidoirie dans les salles d'audience, Bernard Pénier dira que la

plaidoirie à l'ancienne a vécu. Elle ne doit plus être un monologue mais un dialogue. Et, dans un monde de plus en plus complexe et technique, expliquer de façon claire des mécanismes délicats, c'est aussi être éloquent |

Le dernier atelier avait pour but d'apprendre à « décoder l'information ». Comment écrire un communiqué de presse ? Comment dialoguer avec les journalistes ? Comment répondre à une rumeur ? Que faire si l'on est calomnié sur les réseaux sociaux ? Animé par Jennifer Waldron, cet atelier interactif aura permis aux plus téméraires de s'essayer à l'exercice de l'interview... Pas si simple de répondre aux questions de journalistes aguerris tels que Martin Buxant (journaliste politique sur Bel RTL) et Jean-Pierre Jacqmin (directeur de l'information et des sports de la RTBF). Un exercice tellement complexe qu'il fera dire à Jacques Englebert, avocat et spécialiste du droit de la presse : « la seule chose à faire : ne pas aller au JT, ne pas répondre aux journalistes ! ». Et face à la rapidité et la viralité des réseaux sociaux, la meilleure solution reste aussi de ne rien faire. On peut essayer de démentir une rumeur sur les réseaux sociaux mais, selon Jacques Englebert, le public aime tellement les fausses informations qu'on perd son temps à essayer de le convaincre.

Debout les jeunes et le secret professionnel de l'avocat...

La journée s'est clôturée sur deux interventions.

Tout d'abord, celle de Kami Haeri, qui a récemment rédigé un rapport sur « L'avenir de la profession d'avocat » pour le garde des sceaux en France. Engagé et porteur d'idées novatrices, l'avocat parisien a capté l'attention. Il a notamment souligné l'importance d'accompagner les jeunes avocats et de créer des lieux et des outils pour éviter l'isolement car l'exercice individuel de la profession d'avocat est difficile. Il a également évoqué la nécessité de développer des offres de services fondées sur les nouvelles technologies en partenariat avec les acteurs de la Legaltech et a aussi partagé à l'assemblée ses idées relatives

à l'enseignement académique du droit : il prône la suppression de tous les cours magistraux pour un enseignement pensé en projets basés sur des cas pratiques. Il souhaite aussi faire entrer les questions politiques, économiques dans la formation... « Les avocats défendent la société civile et doivent donc la connaître ».

Patrick Henry s'est ensuite adressé à l'assemblée pour faire voter par acclamation la motion relative au secret professionnel de l'avocat. Parce que rebondir, c'est aussi s'accrocher à ses fondamentaux, parce que cet élément fondamental a été lentement grignoté ces dernières années, et fait face à une attaque encore plus sévère aujourd'hui. La motion adoptée, il clôturera le Congrès sur ces mots : « Péroration : luttons ».



C'est par un dernier verre sur la magnifique terrasse de « Charleroi Danse » que s'est achevé ce congrès bisannuel. Tout en observant le ballet des forces de l'ordre en contrebas en vue de ce fameux match, on aura discuté Macron ou foot... c'est selon... Le match se soldera par une défaite des Zébres mais, on l'aura assez souvent répété ce 18 mai : à Charleroi comme ailleurs, chez les sportifs, les entrepreneurs, les politiques ou les avocats, on ne craint pas l'échec... et on n'a pas peur de « rebondir ».

Wolters Kluwer illustre les 5 défis de l'avocat 3.0

Wolters Kluwer, en tant que société d'information innovante au service des professionnels, ne pouvait manquer un tel événement et était présent au congrès « Rebondir ».

Sur son stand, Wolters Kluwer invitait les avocats à voyager dans le temps et découvrir le quotidien du barreau en 2030.

5 défis avaient été choisis pour illustrer l'avenir de l'avocat 3.0... et « illustrer » est le terme qui convient puisque le caricaturiste « Van Mol » était présent tout au long de la journée pour caricaturer les avocats qui le souhaitaient face à l'un de ces 5 défis :

- **Futur digital.** Le papier a définitivement disparu et vos dossiers, vos rendez-vous, la communication avec le client sont digitalisés.

- **La flexibilité,** c'est sexy. Vos bureaux ? Ils sont n'importe où ! Aux Bahamas, dans votre jardin...
- **Le client est roi** et s'occupe de son quotidien juridique. Les avocats doivent apporter de la valeur ajoutée.
- **Legaltech power.** Les solutions Legaltech aident les avocats à être plus performants de multiples façons.
- **Je me spécialise, donc je suis.** En 2030, les avocats spécialisés occupent le devant de la scène et dament le pion aux algorithmes.

Humour, détente mais aussi professionnalisme car les séances de pose étaient aussi l'occasion pour les avocats de discuter avec les représentants de Wolters Kluwer des défis de l'avocat de demain et de la manière dont Wolters Kluwer entend aider les avocats à relever ceux-ci.

LES CLIENTS OCCUPENT UNE PLACE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE

